

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Senlis

Canton de Nanteuil le Haudouin

☎ 03 44 88 05 94

✉ mairie-de-versigny@orange.fr

MAIRIE DE VERSIGNY

L'an deux mil vingt-six, le 29 juin, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Versigny, s'est réuni en session ordinaire à la salle multifonction, sous la présidence du maire Philippe DURAND.

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : MM DURAND Philippe - THIBAUT Martine –
PORQUIER Pascal - BRAÛN Cécilia –MERCIER Thierry - MECHE
Isabelle – VIALET Vincent - VALLE Pedro – BACOT Pierre –
CHABEAU Pierre-Joseph

Absents excusés : Me SOKOUR Corine
Secrétaire de séance : Pascal PORQUIER

Nombre de Conseillers

- en exercice : 11

- présents : 10

- absents : 1

- pouvoirs : 0

- votant : 10

Quorum : oui

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 29 juin 2026

Rappel de l'ordre du jour

0. Élection du/de la secrétaire de séance
1. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal du 27 avril 2026
2. Intervention de madame CAPRON et de monsieur DRAY présentant le PNR Oise Pays de France
3. Délibération n°11 approbation du compte de gestion 2025
4. Délibération n°12 approbation du compte administratif 2025
5. Etat de la dette, budget et taux d'imposition
6. Délibération n°13 Commission des listes électorales
7. Délibération n°14 nommant les titulaires et suppléants des commissions communales (Commission d'Appel d'Offres, Commission des biens locatifs, Commission d'appel d'offre, Commission de communication et relation aux usagers, Commission aménagement, urbanisme, VRD, espaces-verts, Commission des affaires socio-culturelles, Commission solidarité, seniors, santé, habitat)
8. Délibération n°15 frais de voirie + annexe 1 tableau des frais
9. Délibération n°16 création de postes de correspondants citoyens + annexe 1 charte de fonctionnement des correspondants citoyens
10. Délibération n°17 modification destination salle multifonction
11. Questions diverses

Élection du/de la secrétaire de séance

La séance a été ouverte sous la présidence de M Philippe DURAND, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M Pascal PORQUIER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

S'LO

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

M le maire, Philippe DURAND, président le conseil municipal, ouvre la séance en demandant l'approbation du compte rendu du dernier conseil.

Remarques :

- Le compte rendu du dernier conseil est modifié à la demande de Pierre BACOT, puis approuvé à la majorité.

2. Intervention de madame CAPRON présentant le PNR Oise Pays de France

Dans l'attente de l'arrivée de nos hôtes, ce point est reporté après le point 10.

Madame Sylvie CAPRON, présidente du Parc Naturel Régional Oise Pays de France

Monsieur Daniel DRAY, maire de La Chapelle en Serval, Président de la commission "Architecture, urbanisme et paysage" au PNR Oise Pays de France, présente le PNR et notamment la charte dont les priorités sont reprises.

Le Parc Naturel Régional comprend 70 communes dont 45 dans l'Oise et 25 dans le Val d'Oise.

Chaque élection est l'occasion pour les communes d'intégrer le Parc.

Exemples d'actions : étude urbaine (commune), étude d'aménagement (site), étude d'aménagement d'espaces publics, accompagnement d'élus dans les PLU, donne son avis sur tout gros projet d'aménagement, aménagement paysager avec gestion des eaux pluviales, esquisses architecturales, expertises environnementales (pollutions), accompagnement des communes dans la détermination des ZAENR, atlas de biodiversité communale, gestion et travaux sur les milieux naturels, programme arbres fruitiers et vergers, gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal, gestion différenciée d'espaces verts (formation des élus et agents, aide financière au fleurissement durable), réhabilitation du patrimoine rural, intégration paysagère des bâtiments agricoles, action en faveur des circuits courts (producteurs, élus, acteurs), tourisme nature, programmes pédagogiques.

La charte décline des articles et des engagements non réglementaires. Elle est consultative. La force du parc est une cartographie des espaces : le plan de référence. Il s'impose aux documents d'urbanisme. La raison d'être du PNR OPF est de maîtriser l'étalement urbain et de protéger les petites communes des grands projets. Cela ne veut pas dire que l'on empêche les constructions.

Il faudrait adhérer dans le principe pour le 1^{er} janvier 2027 en lançant l'adhésion en septembre – octobre 2026.

3. Délibération n°11 approbation du compte de gestion 2025

Le maire rappelle que le compte de gestion retrace les opérations comptables exécutées par le comptable public et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Martine THIBAUT, première adjointe, présente le tableau du compte de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote au scrutin ordinaire, approuve le compte de gestion de l'exercice 2025 à l'unanimité.

La délibération approuvant le compte de gestion 2025 est annexée au présent PV.

Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0

4. Délibération n°12 approbation du compte administratif 2025

Martine THIBAUT, première adjointe, présente le tableau du compte de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote au scrutin ordinaire, approuve le compte administratif 2025 à l'unanimité.

La délibération approuvant le compte administratif est annexée au présent PV.

Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0

5. Etat de la dette, budget et taux d'imposition

Philippe DURAND, maire, présente un état de la dette, du budget et du taux d'imposition.

Rue du Cornolier : crédit de 170 000 €. Mais il n'y a pas de commande, et pas de réception de travaux. Le règlement de la facture n'est donc pas actée, même si présentée le 13 mars 2026, pour un montant de 167 000 €.

Pour restituer l'emprunt, nous devons trouver environ 57 240 € par nos fonds propres.

Les travaux rue de la Terrière n'a probablement servi à rien car l'école risque fortement de fermer.

6. Délibération n°13 Commission des listes électorales

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote au scrutin ordinaire, désigne les membres la commission de contrôle des listes électorales.

A l'issue du vote, ont été désignés :

- Titulaire : Pedro VALLE,
- Suppléante : Corine SOKOUR

Liste unique élue à l'unanimité.

La délibération nommant les membres la commission de contrôle des listes électorales est annexée au présent PV.

Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0

7. Délibération n°14 nommant les titulaires et suppléants des commissions communales

Conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en place des commissions communales suivantes et la désignation des élus qui composent ces commissions :

COMMISSIONS :	PRESIDENT :	MEMBRES :
Appel d'offres	Le Maire Philippe DURAND	• <u>Titulaires</u> : - Vincent VIALET - Corine SOKOUR - Thierry MERCIER • <u>Suppléants</u> : - Pierre-Joseph CHABEAU
Aménagement, Urbanisme et Espaces Verts	Le Maire Philippe DURAND	Pascal PORQUIER Pedro VALLE

Communication et Relation aux usagers	Le Maire Philippe DURAND	
Biens locatifs	Le Maire Philippe DURAND	Pierre BACOT Isabelle MECHE (régisseuse)
Affaires Socio-Culturelles	Le Maire Philippe DURAND	Cécilia BRAÛN Isabelle MECHE Pascal PORQUIER
Solidarité Seniors Habitat	Le Maire Philippe DURAND	Cécilia BRAÛN Vincent VIALET Corine SOKOUR Thierry MERCIER

La motion est retenue à l'unanimité.

Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0

La délibération nommant les titulaires et suppléants des commissions communales est annexée au présent PV.

8. Délibération n°15 frais de voirie

M. Pascal PORQUIER, second adjoint, procède à la lecture des articles et présente l'annexe 1 Tableau des frais de voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote au scrutin ordinaire, ajourne la mise en place des frais de voirie et des conditions d'occupation du domaine public au 1er juillet 2026, ainsi que le tableau des frais associés pour une mise à jour annuelle.

La motion est ajournée.

9. Délibération n°16 création de postes de correspondants citoyens

M. Pascal PORQUIER, second adjoint, procède à la lecture des articles et présente l'annexe 1 Charte de fonctionnement des correspondants citoyens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote au scrutin ordinaire :

- Valide la mise en place de postes de correspondants citoyens et la charte de fonctionnement des correspondants citoyens
- Approuve la Charte de correspondants citoyens jointe en annexe 1 de la présente délibération,
- Décide la création de cinq postes de correspondants citoyens pour Versigny, dont au moins 2 femmes et 2 hommes, comme suit :

Antoine FERCHAUD	Antoinette GOLOMB
Joël GUILPAIN	Annick HUBERT
Didier LEBON	

La motion est retenue à l'unanimité.

Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0

La délibération portant création de postes de correspondants citoyens est annexée au présent PV ainsi que l'annexe 1 Charte de fonctionnement des correspondants citoyens.

10. Délibération n°17 modifiant la destination de la salle multifonction

Lecture des articles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote au scrutin ordinaire, approuve le changement de destination de la salle multifonction et ajoute les possibilités d'y tenir des séances citées dans la délibération.

La motion est retenue à l'unanimité.

La délibération changement de destination de la salle multifonction est annexée au présent PV.

Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0

11. Questions diverses

- Site internet de la mairie : **versigny.fr**

Le site dépend du réseau des communes. L'abonnement a été renouvelé en 2024 pour 3 ans. Ce site n'était plus protégé et ne permettait plus de s'abonner à la Newsletter depuis octobre 2024. Nous avons migré vers une nouvelle solution Neopse plus claire. Ce site sera mis en ligne dans les prochains jours. Nous l'enrichirons au fil du temps.

- Climatiseurs de l'école

En raison de la canicule, 2 climatiseurs ont été achetés. Cette dépense d'investissement si elle est autorisée permettrait de récupérer la TVA. Une délibération sera faite.

- Ecole

Le Regroupement Pédagogique Intercommunale devrait accueillir 69 élèves à la prochaine rentrée scolaire. Compte tenu de la baisse des effectifs et de l'impossibilité de maintenir une seule classe dans l'école, la fermeture de l'Ecole à Versigny est envisagée.

Clôture du procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire Philippe DURAND lève la séance.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-neuf juin deux mil vingt-six (29/06/2026), à vingt-et-une heures cinquante-neuf minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire et le secrétaire de séance.

Fait et délibéré le lundi 29 juin 2026 – délibérations N°11 à N°17.
Pour extrait conforme.

Le Maire, Philippe DURAND

Le secrétaire de séance, Pascal PORQUIER



Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : M. DURAND Philippe, maire - Me THIBAUT Martine, 1^{ère} adjointe – M. PORQUIER Pascal, 2nd adjoint - Me BRAÛN Cécilia, 3^{ème} adjointe – M. MERCIER Thierry - Me MECHE Isabelle – M. VIALET Vincent – M. VALLE Pedro – M. BACOT Pierre – M. CHABEAU Pierre-Joseph

Absents excusés : Me SOKOUR Corine

Secrétaire de séance : Pascal PORQUIER

Nombre de Conseillers

- en exercice : 11

- présents : 10

- excusés : 1

Suffrages exprimés 10

Contre : 0

Pour : 10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°11-2026

Délibération approbation du compte de gestion 2025

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2025

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Excusé : 1

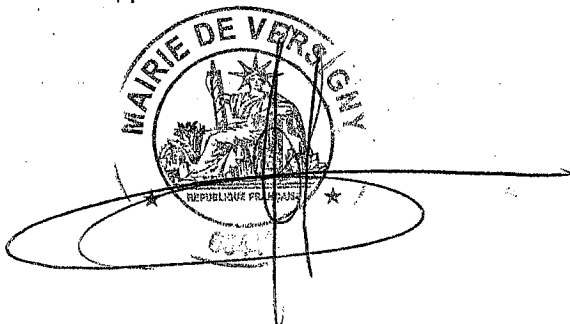
La motion est retenue à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Certifié exécutoire par le Maire,

Pour extrait conforme,

Le maire : Philippe DURAND

Le secrétaire de séance : Pascal PORQUIER



Arrondissement de Senlis

Canton de Nanteuil le Haudouin

03 44 88 05 94

✉ mairie-de-versigny@orange.fr

L'an deux mil vingt-six, le 29
de la commune de Versigny,
salle multifonction, sous la présidence du maire Philippe DURAND.

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : M. DURAND Philippe, maire - Me THIBAUT Martine, 1^{ère} adjointe - M. PORQUIER Pascal, 2nd adjoint - Me BRAÛN Cécilia, 3^{ème} adjointe - M. MERCIER Thierry - Me MECHE Isabelle - M. VIALET Vincent - M. VALLE Pedro - M. BACOT Pierre - M. CHABEAU Pierre-Joseph
Absents excusés : Me SOKOUR Corine

Secrétaire de séance : Pascal PORQUIER

Nombre de Conseillers

- en exercice : 11

- présents : 10

- excusés : 1

Suffrages exprimés 10

Contre :

Pour :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**N°12-2026****Délibération approbation du compte administratif 2025 et affectation de résultat**

Le conseil municipal examine le compte administratif 2025 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Total des sections
Recettes			
Excédent de recettes 2024	78 528,50 €		78 528,50 €
Titres émis	323 312,59 €	213 937,46 €	537 250,05 €
	401 841,09 €	213 937,46 €	

Dépenses			
Report du déficit 2024			
section d'investissement 2024		114 396,77 €	
Mandat émis	402 381,70 €	60 632,36 €	463 014,06 €
	402 381,70 €	175 029,13 €	577 410,83 €

Résultat de clôture	-540,61 €	38 908,33 €	38 367,72 €
---------------------	-----------	-------------	-------------

	Dépenses	Recettes	Besoin de financement RAR
Reste à réaliser	0 €	0 €	

Résultat de clôture après RAR	-540,61 €	38 908,33 €	38 367,72 €
-------------------------------	-----------	-------------	-------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve le compte administratif 2025 et affectation de résultat.

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Excusé : 1

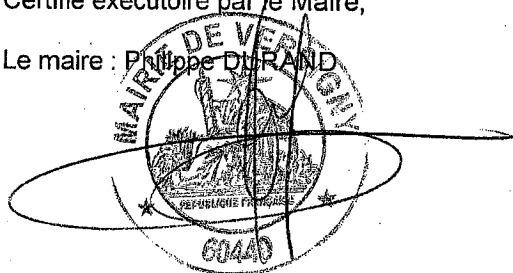
La motion est retenue à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Certifié exécutoire par le Maire,

Pour extrait conforme,

Le maire : Philippe DURAND

Le secrétaire de séance : Pascal PORQUIER



Arrondissement de Senlis

Canton de Nanteuil le Haudouin

☎ 03 44 88 05 94

✉ mairie-de-versigny@orange.fr

L'an deux mil vingt-six, le 29
de la commune de Versigny
salle multifonction, sous la présidence du maire Philippe DURAND.

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : M. DURAND Philippe, maire - Me THIBAUT Martine, 1^{ère} adjointe - M. PORQUIER Pascal, 2nd adjoint - Me BRAÛN Cécilia, 3^{ème} adjointe - M. MERCIER Thierry - Me MECHE Isabelle - M. VIALET Vincent - M. VALLE Pedro - M. BACOT Pierre - M. CHABEAU Pierre-Joseph

Absents excusés : Me SOKOUR Corine

Secrétaire de séance : Pascal PORQUIER

Nombre de Conseillers

- en exercice : 11

- présents : 10

- excusé : 1

Suffrages exprimés 10

Contre : 0

Pour : 10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°13-2026

Délibération pour le renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales (2026 – 2032)

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la composition de la commission dépend du nombre de listes élues lors du dernier renouvellement et de l'ordre du tableau.
Les conseillers doivent être volontaires.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants (art. L. 19 IV) la commission de contrôle des listes électorales est composée de trois membres :

- Un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle ;
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat ;
- Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

VU la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, entrée en vigueur le 1er janvier 2019 ;

VU l'article R. 7 du code électoral modifié par le décret 2026-8 du 8 janvier 2026 pris en application de l'article L. 52-18-4 du code électoral ;

VU le renouvellement du conseil municipal en mars 2026 et en application de l'article L. 19 chapitre IV ;

CONSIDERANT que Versigny comporte moins de 1000 habitants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, procède à l'élection des membres la commission de contrôle des listes électorales.

A l'issu du vote au scrutin ordinaire, ont été désignés à l'unanimité :

- Titulaire : Pedro VALLE,
- Suppléante : Corine SOKOUR

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Excusé : 1

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Certifié exécutoire par le Maire,

Pour extrait conforme,

Le maire : Philippe DURAND

Le secrétaire de séance : Pascal PORQUIER



DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Senlis

Canton de Nanteuil le Haudouin

☎ 03 44 88 05 94

✉ mairie-de-versigny@orange.fr**MAIRIE**

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 060-216006627-20260629-D2026014-DE

L'an deux mil vingt-six, le 29 juin, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Versigny, s'est réuni en session ordinaire à la salle multifonction, sous la présidence du maire Philippe DURAND.

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : M. DURAND Philippe, maire - Me THIBAUT Martine, 1^{ère} adjointe - M. PORQUIER Pascal, 2nd adjoint - Me BRAÛN Cécilia, 3^{ème} adjointe - M. MERCIER Thierry - Me MECHE Isabelle - M. VIALET Vincent - M. VALLE Pedro - M. BACOT Pierre - M. CHABEAU Pierre-Joseph

Absents excusés : Me SOKOUR CorineSecrétaire de séance : Pascal PORQUIER

Nombre de Conseillers

- en exercice : 11

- présents : 10

- excusés : 1

Suffrages exprimés 10

Contre : 0

Pour : 10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**N°14-2026****Délibération désignation des élus dans les commissions communales**

VU l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le besoin de mettre en place des commissions communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en place des commissions communales suivantes et la désignation des élus qui composent ces commissions :

COMMISSIONS :	PRESIDENT :	MEMBRES :
Appel d'offres	Le Maire Philippe DURAND	<u>Titulaires</u> : Vincent VIALET Corine SOKOUR Thierry MERCIER <u>Suppléants</u> : Pierre-Joseph CHABEAU
Aménagement, Urbanisme et Espaces Verts	Le Maire Philippe DURAND	Pascal PORQUIER Pedro VALLE
Communication et Relation aux usagers	Le Maire Philippe DURAND	Martine THIBAUT Pascal PORQUIER
Biens locatifs	Le Maire Philippe DURAND	Pierre BACOT Isabelle MECHE (régisseuse)
Affaires Socio-Culturelles	Le Maire Philippe DURAND	Cécilia BRAÛN Isabelle MECHE Pascal PORQUIER
Solidarité Seniors Habitat	Le Maire Philippe DURAND	Cécilia BRAÛN Vincent VIALET Corine SOKOUR Thierry MERCIER

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Excusé : 1

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 060-216006627-20260629-D2026014-DE

S²LOW

La motion est retenue à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire par le Maire,

Le maire : Philippe DURAND



Le secrétaire de séance : Pascal PORQUIER

Arrondissement de Senlis

Canton de Nanteuil le Haudouin

☎ 03 44 88 05 94

✉ mairie-de-versigny@orange.fr

L'an deux mil vingt-six, le 29 juin 2026 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Versigny s'est réuni à la salle multifonction, sous la présidence du maire Philippe DURAND.

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : M. DURAND Philippe, maire - Me THIBAUT Martine, 1^{ère} adjointe - M. PORQUIER Pascal, 2nd adjoint - Me BRAÛN Cécilia, 3^{ème} adjointe - M. MERCIER Thierry - Me MECHE Isabelle - M. VIALET Vincent - M. VALLE Pedro - M. BACOT Pierre - M. CHABEAU Pierre-Joseph

Absents excusés : Me SOKOUR CorineSecrétaire de séance : Pascal PORQUIER

Nombre de Conseillers

- en exercice : 11

- présents : 10

- excusés : 1

Suffrages exprimés 10

Contre : 0

Pour : 10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°16-2026

Délibération pour la Création de postes de correspondants citoyens

Vu les articles L.2143-1, L.2122-2, L.2122-2-1, et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les dispositions des articles cités ci-dessus ne font pas obstacle pour autant à la création de conseils de quartier dans les communes dont la population est inférieure à 20 000 habitants,

Considérant que les correspondants citoyens peuvent être consultés par le maire et formuler des propositions sur toute question concernant la commune de Versigny et Droizelles,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la Charte de correspondants citoyens jointe en annexe 1 de la présente délibération,
- Décide la création de cinq postes de correspondants citoyens pour Versigny, dont au moins 2 femmes et 2 hommes, comme suit :

Antoine FERCHAUD	Antoinette GOLOMB
Joël GUILPAIN	Annick HUBERT
Didier LEBON	

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Absents : 1

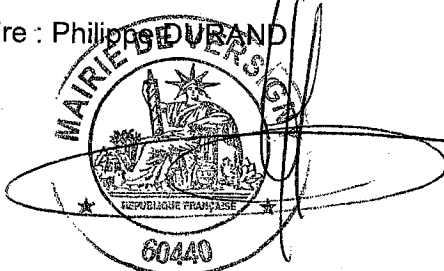
La motion est retenue à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Certifié exécutoire par le Maire,

Pour extrait conforme,

Le maire : Philippe DURAND

Le secrétaire de séance : Pascal PORQUIER



L'an deux mil vingt-six, le 29 juin, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Versigny, réuni à la salle multifonction, sous la présidence du maire Philippe DURAND.

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : M. DURAND Philippe, maire - Me THIBAUT Martine, 1^{ère} adjointe - M. PORQUIER Pascal, 2nd adjoint - Me BRAUN Cécilia, 3^{ème} adjointe - M. MERCIER Thierry - Me MECHE Isabelle - M. VIALET Vincent - M. VALLE Pedro - M. BACOT Pierre - M. CHABEAU Pierre-Joseph

Absents excusés : Me SOKOUR Corine

Secrétaire de séance : Pascal PORQUIER

Nombre de Conseillers

- en exercice : 11

- présents : 10

- excusés : 1

Suffrages exprimés 10

Contre : 0

Pour : 10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°17-2026

Délibération modifiant la destination de la salle multifonction

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 (articles L. 111-7-2 à L. 111-7-4 du Code de la construction) et ses décrets d'application,

VU l'article L 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux réunions du conseil municipal,

VU l'article L114 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

VU la directive européenne 2001/81/CE relative aux accès aux PMR,

VU l'arrêté N°2026-0007 de modification de destination de la salle multifonction,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer les réunions publiques, conseils municipaux, mariages, votes, et autres commémorations et célébrations dans un lieu permettant l'accueil du public dans des conditions conformes aux règles d'accessibilité et de sécurité,

CONSIDERANT que la salle du conseil située en mairie ne permet pas d'accueillir les élus et le public dans des conditions satisfaisantes, en raison d'un manque d'espace et de l'absence d'accès conforme aux normes PMR,

CONSIDERANT que la salle multifonction offre une capacité d'accueil suffisante et un accès adapté aux personnes à mobilité réduite,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la possibilité de se réunir dans la salle multifonction afin de procéder aux réunions publiques, conseils municipaux, votes, mariages, et autres commémorations et célébrations,

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Absents : 1

La motion est retenue à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par le Maire,

Pour extrait conforme,

Le maire : Philippe DURAND

Le secrétaire de séance : Pascal PORQUIER

